

LUNDI : 18H-19H30
CHOLIÈRE

GRATUIT

MARDI : 17H30-19H
FERRIÈRE

FUTSAL PLAISANCE



OR 
VAULT

FUTSAL PLAISANCE

La Ville propose des activités sportives encadrées par des éducatrices et des éducateurs.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone des parents :

J'autorise mon enfant à rentrer seul après l'activité :

☐

Oui

☐

Non

Signature du représentant légal pour les mineurs :

Je m'inscris dans le groupe des :

☐

Futsal + 15 ans - lundi de 18h à 19h30 - Cholière

Référent Tony : 06 68 86 75 41

☐

Futsal - à partir du CE2 - jeudi de 18h à 19h30 - Ferrière

Référente Annabelle : 06 60 20 51 06

Le flyer est à transmettre à l'équipe des éducateurs sportifs de la Ville.

CHARTRE FUTSAL

Cette charte a pour objectif de garantir le bon déroulement des séances dans un esprit de respect, de plaisir et de sécurité pour tous.

Article 1 – l'état d'esprit

En participant aux séances de futsal, je m'engage à :

- Arriver entre 18h et 18h15. Si moins de 6 joueurs sont présents à 18h15, la séance sera annulée.
- Respecter l'horaire de début : aucune entrée ne sera autorisée après la fermeture des portes à 18h15.
- Participer régulièrement aux séances. En cas d'absence, je préviens l'éducateur sportif le plus tôt possible.
- Fournir un justificatif en cas d'absence prolongée. Après 5 absences consécutives non justifiées, les éducateurs sportifs se réservent le droit d'annuler mon inscription afin de permettre à un autre jeune de bénéficier de la place.
- Respecter les règles du jeu et les consignes données par les éducateurs sportifs.
- Ne pas participer sous l'influence de l'alcool, de substances illicites ou de tout produit susceptible d'altérer mon comportement, mon attention ou ma sécurité ainsi que celle des autres participants.
- Porter une tenue adaptée à la pratique du futsal : chaussures de sports propres, short ou pantalon de sport, maillot et apporter une gourde.

Article 2 – le comportement du joueur

Je m'engage à :

- Respecter mes adversaires, mes coéquipiers et les éducateurs sportifs.
- Respecter les décisions de l'arbitre sans contestation.

- Attendre l'autorisation avant d'entrer sur le terrain.
- Adopter un comportement exemplaire, respectueux et bienveillant envers tous.
- Respecter le matériel mis à disposition ainsi que les installations du gymnase.
- Être poli et courtois en disant "bonjour", "au revoir" et "merci".

Article 3 – modalités d'inscription

Afin de permettre au plus grand nombre de pratiquer dans de bonnes conditions :

- Le nombre de participants est limité à 20 joueurs le lundi et 16 joueurs le jeudi.
- L'inscription préalable est obligatoire.
- Aucun joueur ne pourra être admis dans le gymnase sans inscription validée.
- Un message de confirmation sera envoyé aux familles après validation de l'inscription.

Article 4 – respect de la charte

- Le respect de cette charte est indispensable au bon fonctionnement de l'activité.
- En cas de non-respect d'un ou plusieurs articles, les éducateurs sportifs se réservent le droit de prendre les mesures adaptées à la situation : rappel à l'ordre, exclusion temporaire ou exclusion définitive de l'activité. La famille et la mairie en seront informées.

Nom :

Prénom :

Signature du participant :

Date :

Signature du représentant légal :